

CHAMPIONNAT DU GERS D'ECHECS INDIVIDUEL JEUNES

2023-2024

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS-LIEU-ARBITRES-COMMISSION D'APPEL

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs 32 organise conjointement avec l'Échiquier de l'Armagnac, le Championnat du Gers individuel d'Échecs Jeunes 2023-2024.

Ce championnat se déroulera du samedi 2 au dimanche 3 décembre 2023

Lieu : salle des fêtes de Tourrenquets 20, place de la mairie 32390 TOURRENQUETS

Arbitre principal : Étienne JOIN

Arbitre en second : Thomas DUCRET

Composition de la commission d'Appel : Les deux arbitres et le président du CDJE32.

ARTICLE 2 : ACCES SALLE DE JEU

Durant les parties, la salle de jeu est exclusivement réservée aux joueurs et arbitres.

ARTICLE 3 : CATEGORIES - LICENCES

Le championnat du Gers des jeunes est réservé aux catégories d'âge suivantes :

U8_U10_U12_U14_U16.

Pour chaque catégorie, il y aura un tournoi « mixte ».

Les règles du jeu sont celles de la FFE publiées dans le livre de l'arbitre (dernière édition en date).

Peuvent participer : tous les joueurs français ou scolarisés en France à jour de leur licence FFE (licence A, prise dans un club du département du Gers).

ARTICLE 4 : RONDES - SYSTEME D'APPARIEMENTS - CADENCES

Les tournois se joueront en **5 rondes** (si cinq participants au moins dans la catégorie)

- Les appariements se feront au système suisse s'il y a plus de six participants dans la catégorie.
- Les appariements se feront au système toutes rondes (Table Berger) s'il y a cinq ou six participants dans la catégorie.
- Des matchs simples ou Aller-Retour seront organisés s'il y a quatre participants ou moins dans une catégorie. Dans ce dernier cas, liberté est laissée aux organisateurs et arbitres de choisir le format le plus approprié.

Cadence de jeu catégories U8_U10

25min.+10 sec./coup

Cadence de jeu catégories U12_U14_U16

50min.+10 sec./coup

ARTICLE 5 : PROGRAMME-HORAIRES

U12_U14_U16

Ronde 1 : samedi 02/12/2023 à 14h

Ronde 2 : samedi 02/12:2023 à 16h30 (ou plus tôt si c'est possible)

Ronde 3 : dimanche 03/12/2023 à 10h

Ronde 4 : dimanche 03/12/2023 à 13h15

Ronde 5 : dimanche 03/12/2023 à 15h30 (ou plus tôt si c'est possible)

U8_U10

Ronde 1 : dimanche 03/12/2023 à 10h

Ronde 2 : dimanche 03/12/2023 à 11h

Ronde 3 : dimanche 03/12/2023 à 13h

Ronde 4 : dimanche 03/12/2023 à 14h

Ronde 5 : dimanche 03/12/2023 à 15h30h (ou plus tôt si c'est possible)

Remise des prix 16h (ou plus tôt si c'est possible)

ARTICLE 6 : CHAMPIONS DU GERS ET QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES

Sera désigné champion du Gers, le joueur ou la joueuse terminant à la première place du classement de sa catégorie.

Sera désignée championne du Gers la joueuse terminant devant toutes les autres participantes de sa catégorie.

C'est la grille de résultats qui détermine le champion et les qualifiés.
Le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s
De 1 à 5	2
6 ou 7	3
8, 9 ou 10	4
11, 12 ou 13	5
14 ou 15	6
16 ou 17	7
18, 19 ou 20	8

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s
21, 22 ou 23	9
24 ou 25	10
26, 27 ou 28	11
29, 30 ou 31	12
32, 33 ou 34	13
35, 36 ou 37	14

puis + 1 par tranche de 3

Les qualifié(e)s d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans le quota de qualification.

Cas particulier : Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du départemental avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.